

Organiser son mariage à Paris sans stress : Le rétroplanning indispensable

Les démarches administratives et légales

- Résidence : L'un des futurs époux doit justifier d'un domicile ou d'une résidence à Paris depuis au moins un mois continu au moment de la publication des bans.
- Dossier de mariage : Déposez votre dossier complet à la mairie d'arrondissement au moins 2 mois avant la date prévue.
- Publication des bans : Elle doit être effectuée au plus tard 10 jours avant la date de la célébration civile.
- Régime matrimonial : Consultez un notaire 3 à 6 mois avant la cérémonie pour choisir le régime adapté à votre situation.

Calendrier des réservations clés

- Lieu de réception : Réservez 12 à 18 mois à l'avance en raison de la forte demande dans la capitale.
- Prestataires essentiels : Contactez traiteur, photographe et vidéaste 9 à 12 mois avant le jour J pour garantir leur disponibilité.
- Save the Date : Envoyez vos faire-part au moins 6 mois avant la date pour permettre aux invités de s'organiser.

Budget et sécurité

- Estimation budgétaire : Prévoyez une enveloppe moyenne de 12 000 à 15 000 euros, ajustable selon vos choix de prestations.
- Assurance : Souscrivez une assurance 'annulation mariage' dès le versement des premiers acomptes pour vous protéger contre les imprévus.

Logistique et confort des invités

- Gestion des déplacements : Anticipez une logistique de transport spécifique si la mairie et le lieu de réception sont éloignés ou difficiles d'accès dans Paris.